

**SÉANCE RÉGULIÈRE DU 2 AVRIL 2013  
TABLE DES MATIÈRES**

<b>1.</b>	<b>OUVERTURE</b> .....	<b>658</b>
<b>2.</b>	<b>ORDRE DU JOUR</b> .....	<b>658</b>
2.1	2013 04 066 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2013. ....	<b>658</b>
<b>3.</b>	<b>PROCÈS-VERBAUX (LA LECTURE SERA FAITE À LA DEMANDE D'UN MEMBRE DU CONSEIL SEULEMENT)</b> .....	<b>660</b>
3.1	2013 04 067 LECTURE, SI DEMANDÉE, ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2013.....	<b>660</b>
<b>4.</b>	<b>SUIVI DES AFFAIRES DÉCOULANT DU POINT 3</b> .....	<b>660</b>
4.1	QUESTIONS ET SUIVI, S'IL Y A LIEU, RELATIVEMENT AU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE ORDINAIRE.....	<b>660</b>
<b>5.</b>	<b>VISITE ET PÉRIODE DE QUESTIONS</b> .....	<b>660</b>
5.1	PRÉSENCES ET PÉRIODE DE QUESTIONS .....	<b>660</b>
<b>6.</b>	<b>RAPPORTS</b> .....	<b>660</b>
6.1	RAPPORT DU MAIRE .....	<b>660</b>
6.2	RAPPORT DES COMITÉS .....	<b>660</b>
6.3	RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL .....	<b>660</b>
<b>7.</b>	<b>ADMINISTRATION</b> .....	<b>661</b>
7.1	2013 04 068 M. ROMA FLUET FACTURE 2013-2 (COMMISSION MUNICIPALE LE 27 FÉVRIER) .....	<b>661</b>
7.2	DÉPÔT AU CONSEIL DU RAPPORT DES ACTIVITÉS ET DES TRAVAUX À FAIRE MARS 2013 .....	<b>661</b>
7.3	2013 04 069 SOCIÉTÉ NATIONALE CHIMIQUE – FACTURE NC-9281 .....	<b>661</b>
7.4	2013 04 070 RECOMMANDATION DU COMITÉ DE SÉLECTION POUR LE POSTE DE SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE .....	<b>661</b>
<b>8.</b>	<b>URBANISME</b> .....	<b>662</b>
8.1	2013 04 071 PROGRAMME DE DIVERSIFICATION – PROJET D'ÉTUDE D'UN CAMPING .....	<b>662</b>
8.2	2013 04 072 CPTAQ – DEMANDE D'AUTORISATION GARY CALDWELL.....	<b>662</b>
8.3	2013 04 073 CPTAQ – DEMANDE D'AUTORISATION DENIS LAMY .....	<b>662</b>
<b>9.</b>	<b>VOIRIE MUNICIPALE</b> .....	<b>663</b>
9.1	RAPPORT DES TRAVAUX FAIT PAR L'INSPECTEUR MUNICIPAL AU MOIS DE MARS 2013.....	<b>663</b>
9.2	2013 04 074 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION – ABAT-POUSSIÈRE .....	<b>663</b>
9.3	CONTRAT NIVELEUSE, PELLE, CHARGEUR ET RÉTROCAVEUSE 2013 .....	<b>663</b>
9.4	2013 04 075 CÉDULE DES TRAVAUX D'ÉTÉ 2013.....	<b>664</b>
<b>10.</b>	<b>ENVIRONNEMENT ET HYGIÈNE DU MILIEU</b> .....	<b>664</b>
<b>10.1</b>	2013 04 076 APPROBATION DU PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUELEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT – RÉF : F0910021-001 .....	<b>664</b>
<b>10.2</b>	2013 04 077 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 319-2013 DÉCRÉTANT LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES CHEMIN TREMBLAY ET SERVITUDE ENTRE LE CHEMIN FAVREAU ET TREMBLAY SUR LE LOT 10A-P, RANG 9.....	<b>664</b>
<b>10.3</b>	2013 04 078 AQUEDUC – ÉGOUT – FINANCEMENT DE 75 000\$ .....	<b>664</b>

10.4	2013 04 079 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 319-2013 POUR AUTORISER LE CONSEIL À FAIRE LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES CHEMIN TREMBLAY ET SERVITUDE ENTRE LE CHEMIN FAVREAU ET TREMBLAY SUR LE LOT 10A-P, RANG 9 POUR UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 75 000 \$.....	665
10.5	2013 04 080 ACCEPTATION DE LA CÉDULE DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'ÉGOUT DOMESTIQUE ET AQUEDUC.....	665
10.6	2013 03 081 MARGE DE CRÉDIT AUGMENTATION DE 150 000 \$ À 300 000 \$	665
10.7	2013 04 082 LES CONSULTANTS SM INC. - RÉSEAU D'ÉGOUT – MISE À JOUR DE LA CARACTÉRISATION PHASE I (INVENTAIRE FAUNIQUE ET FLORISTIQUE) HONORAIRES, 3500\$ PLUS TAXES ET 5 000 \$ PLAN D'INTERVENTION.....	665
<b>11.</b>	<b>SÉCURITÉ</b> .....	<b>666</b>
<b>12.</b>	<b>LOISIRS ET CULTURE</b> .....	<b>666</b>
12.1	2013 04 083 SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER – AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE.....	668
12.2	2013 04 084 CONSEIL SPORT LOISIR DE L'ESTRIE – FONDS D'INVESTISSEMENT DES ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS (FIÈRE).....	667
12.3	2013 04 085 CONSEIL SPORT LOISIR DE L'ESTRIE – ADHÉSION 2013-2014 ET NOMINATION DE DEUX REPRÉSENTANTS.....	668
12.4	2013 04 086 SAE – OFFRE D'EMPLOI (1 COORDONNATEUR (TRICE) ET 3 MONITEURS (TRICES).....	668
12.5	2013 04 087 ACCEPTATION DE LA PROPOSITION DE L'ENTENTE DE SERVICE AVEC LES MUNICIPALITÉS (SAE).....	668
12.6	2013 04 088 SAE – SUBVENTION ACCORDÉE AUX INSCRIPTIONS DES RÉSIDENTS .....	668
12.7	2013 04 089 LOCATAIRE DU RESTAURANT - MISE À JOUR ET MANDATAIRE POUR LA SIGNATURE DE L'ENTENTE.....	668
<b>13.</b>	<b>CORRESPONDANCE</b> .....	<b>670</b>
13.1	DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE REÇUE EN MARS 2013.....	670
13.2	2013 04 090 ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE.....	670
<b>14.</b>	<b>TRÉSORERIE</b> .....	<b>670</b>
14.1	2013 04 091 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 2 AVRIL 2013.....	670
14.2	CONCILIATION BANCAIRE AU 28 FÉVRIER 2013.....	670
14.3	LISTE DES COMPTES À RECEVOIR AU 31 MARS 2013.....	670
14.4	DÉLÉGATION AU 31 MARS 2013.....	670
14.5	LISTE DES DÉBOURSÉS AU 31 MARS 2013.....	670
14.6	RAPPORT DES LOYERS À RECEVOIR .....	670
<b>15.</b>	<b>DIVERS</b> .....	<b>671</b>
15.1	2013 04 092 LA FRONTALIÈRE – GALA MÉRITAS 2013 (PARTICIPATION FINANCIÈRE) .....	671
15.2	2013 04 093 SOUPER DE FINANCEMENT DU PARTI QUÉBÉCOIS DE SAINT-FRANÇOIS COÛT : 100\$.....	671
15.3	2013 04 094 RÉOLUTION POUR LE PAIEMENT DE 425\$ .....	671
15.4	2013 04 095 RÉOLUTION POUR VTT CIRCULATION 4 SAISONS .....	671
15.5	2013 04 096 LA TRIBUNE.....	672
<b>16.</b>	<b>VARIA ET PÉRIODE DE QUESTIONS</b> .....	<b>672</b>
<b>17.</b>	<b>2013 04 097 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</b> .....	<b>672</b>



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, tenue à l'hôtel de ville, 1439 chemin Favreau, le 2 avril 2013, à 20 h 00, présidée par le maire, monsieur Bernard Marion, et à laquelle assistaient les conseillers

Madame Sandra Raymond (absente)

Monsieur Yvon Desrosiers

Monsieur Jean-Yves Masson

Monsieur Jean-Pierre Bessette

Monsieur Martial Tétreault

Monsieur Réjean Théroux

Et le directeur général, monsieur Réjean Fauteux.

Monsieur le maire Bernard Marion.

Il est ordonné par résolution du conseil comme suit :

1. Ouverture
2. Ordre du jour
- 2.1 2013 04 066 Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 avril 2013.**
  - 1. Ouverture**
    - 1.1 Prière.
    - 1.2 Mot de bienvenue du maire
    - 1.3 Présence des membres du conseil
  - 2. Ordre du jour**
    - 2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 avril 2013.
  - 3. Procès-verbaux (la lecture sera faite à la demande d'un membre du conseil seulement)**
    - 3.1 Lecture, si demandée, et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2013.
  - 4. Suivi des affaires découlant du point 3**
    - 4.1 Questions et dépôt du suivi, s'il y a lieu, relativement au procès-verbal de la dernière séance ordinaire
  - 5. Visite et période de questions**
    - 5.1 Présences et période de questions
  - 6. Rapports**
    - 6.1 Rapport du maire
    - 6.2 Rapport des comités
    - 6.3 Rapport du directeur général
  - 7. Administration**
    - 7.1 M. Roma Fluet – factures 2013-1 et 2013-2 (Commission municipale les 24 janvier et 27 février)
    - 7.2 Dépôt au conseil du rapport des activités et des travaux à faire mise à jour mars 2013
    - 7.3 Société Nationale Chimique – facture NC-9281
    - 7.4 Recommandation du comité de sélection pour le poste de secrétaire-réceptionniste
  - 8. Urbanisme**
    - 8.1 Programme de diversification – projet d'étude d'un camping
    - 8.2 Demande d'aliénation de terrain auprès de la CPTAQ (Gary Caldwell)
    - 8.3 Demande d'une utilisation à une fin autre que l'agriculture (Denis Lamy)
  - 9. Voirie**
    - 9.1 Rapport des travaux fait par l'inspecteur municipal au mois de mars 2013

- 9.2 Acceptation de la soumission – Abat-poussière
- 9.3 Acceptation de la soumission pour la niveleuse, pelle, chargeur et rétrocaveuse
- 9.4 Résolution pour approuver la cédule des travaux de voirie - été 2013

## **10. Environnement et hygiène du milieu**

- 10.1 Approbation du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout – Réf : F0910021-001
- 10.2 Avis de motion - Règlement 318-2013 décrétant les travaux de réfection des infrastructures souterraines chemin Tremblay et servitude entre le chemin Favreau et Tremblay sur le lot 10A-P, rang 9
- 10.3 Aqueduc – égout - financement de 75 000 \$
- 10.4 Avis de motion – Règlement 319-2013 afin d'autoriser le conseil à faire les travaux de réfection des infrastructures souterraines chemin Tremblay et servitude entre le chemin Favreau et Tremblay sur le lot 10A-P, rang 9 pour une dépense et un emprunt de 75 000\$
- 10.5 Acceptation de la cédule des travaux de remplacement d'égout domestique et aqueduc
- 10.6 Marge de crédit - Augmentation de 150 000 \$ à 300 000 \$
- 10.7 Les Consultants SM Inc. - Réseau d'égout – Mise à jour de la caractérisation phase I (inventaire faunique et floristique) – Honoraires – 3 500\$ plus taxes et plus 5 000 \$

## **11. Sécurité**

### **12. Loisirs et Culture**

- 12.1 Société Canadienne du Cancer – Avril, mois de la jonquille
- 12.2 Conseil Sport Loisir de l'Estrie – Fonds d'investissement des équipements récréatifs (FIÈRE)
- 12.3 Conseil Sport Loisir de l'Estrie – Adhésion 2013-2014 et nomination de deux (2) représentants
- 12.4 SAE – offre d'emploi (Coordonnateur(trice) et moniteurs(trices)
- 12.5 Acceptation de la proposition de l'entente de service avec les municipalités (SAE)
- 12.6 SAE –subvention accordée aux inscriptions des résidents
- 12.7 Locataire du restaurant – mise à jour et mandataire pour la signature de l'entente

### **13. Correspondance**

- 13.1 Dépôt de la correspondance reçue en mars 2013
- 13.2 Adoption par résolution de la correspondance au 1<sup>er</sup> avril 2013

### **14. Trésorerie**

- 14.1 Adoption des comptes à payer au 2 avril 2013
- 14.2 Conciliation bancaire au 28 février 2013
- 14.3 Liste des comptes à recevoir au 31 mars 2013
- 14.4 Délégation au 31 mars 2013
- 14.5 Liste des déboursés au 31 mars 2013

### **15. Divers**

- 15.1 La Frontalière – Gala Méritas 2013 (participation financière)
- 15.2 Souper de financement du Parti Québécois de Saint-François – coût : 100\$
- 15.3 Résolution pour le paiement de 425 \$
- 15.4 Résolution pour VTT circulation 4 saisons
- 15.5 La Tribune

### **16. Varia et période de questions**

### **17. Levée de la séance et heure**



IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Martial Tétreault ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 avril 2013 soit adopté tel que lu et rédigé en laissant le point varia ouvert.

VOTE :                                      POUR : 5                                      CONTRE : 0                                      ADOPTÉE

3. Procès-verbaux (la lecture sera faite à la demande d'un membre du conseil seulement)

**3.1    2013 04 067                      Lecture, si demandée, et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2013.**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Réjean Thérout ;  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2013 soit adopté tel que présenté.

VOTE :                                      POUR : 5                                      CONTRE : 0                                      ADOPTÉE

4. Suivi des affaires découlant du point 3

**4.1                                      Questions et suivi, s'il y a lieu, relativement au procès-verbal de la dernière séance ordinaire.**

Le suivi de la séance ordinaire du 4 mars 2013 est fait séance tenante.

5. Visite et période de questions

**5.1                                      Présences et période de questions**

Sont présents: Mesdames Lise Desorcyc Côté et Sylvie Roy ; messieurs Émile Lemire, Benoît Viens, Pierre Scalabrini, Jacques Guertin, Michel Marion, Jacques Scalabrini, Dominic Scalabrini et Émile Lemire ;

Monsieur Pierre Scalabrini s'informe concernant le rapport hebdomadaire des chemins d'hivers qui a été envoyé par lettre recommandée.

Madame Lise Désorcyc s'informe sur le montant de 500\$ concernant le sentier pédestre à recevoir de monsieur Gary Caldwell.

Monsieur Émile Lemire s'informe concernant les réunions de travail avant les sessions du conseil.

6. Rapports

**6.1                                      Rapport du maire**

Le maire mentionne qu'il aimerait avoir une personne responsable pour le comité de famille de la MRC de Coaticook. Il donne des informations pour le programme «Changer d'air» pour l'amélioration de la qualité de l'air grâce au remplacement de vieux poêles à bois par des appareils plus efficaces.

**6.2                                      Rapport des comités**

Monsieur Réjean Thérout discute du comité de l'eau, d'analyse et de reboisement du bord des lacs. Il fait aussi part de l'évaluation du comité de diversification de la dernière année concernant l'évaluation du budget de 850 000\$, il mentionne que la moitié du budget est dépensé et qu'on est dans la dernière année pour la réalisation de projets. Il mentionne également que le programme a pour but de faire des études et qu'il y a présentement plusieurs projets en cours.

**6.3                                      Rapport du directeur général**



Aucun rapport à transmettre aux membres du conseil.

7. Administration

**7.1 2013 04 068 M. Roma Fluet – Facture 2013-2 (Commission municipale le 27 février)**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Réjean Théroux ;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;

ET RESOLU à l'unanimité des conseillers présents:

**QUE** le conseil n'autorise pas le directeur général à faire le paiement de 360\$ demandé par monsieur Roma Fluet dans le cadre d'une assignation à comparaître suite à l'enquête en matière d'éthique et déontologie municipale.

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉE

**7.2 Dépôt au conseil du rapport des activités et des travaux à faire mars 2013**

Les membres du conseil ont pris connaissance à leur satisfaction du résumé du rapport d'activités et des travaux à faire mars 2013.

**7.3 2013 04 069 Société Nationale Chimique – facture NC-9281**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;

ET RESOLU à l'unanimité des conseillers présents:

**QUE** le conseil n'autorise pas le directeur général à faire le paiement de 164.65\$ demandé par la Société Nationale Chimique concernant une facture d'un produit dégraissant biodégradable.

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉE

**7.4 2013 04 070 Recommandation du comité de sélection pour le poste de secrétaire-réceptionniste**

**ATTENDU** que le poste de secrétaire-réceptionniste a été publié en février 2013 dans Le Progrès de Coaticook et sur le site internet d'Emploi-Québec ;

**ATTENDU** que le comité de sélection recommande madame Nathalie Audet au poste de secrétaire-réceptionniste ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;

ET RESOLU à l'unanimité des conseillers présents:

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

**QUE** le conseil municipal du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton retienne les services de madame Nathalie Audet pour le poste de secrétaire-réceptionniste à raison de 21 heures par semaine du mardi au jeudi ;

**QUE** l'horaire peut être flexible à la demande de la direction général et/ou le conseil municipal ;

**QUE** la secrétaire-réceptionniste soit rémunérée au taux de 15.50 \$ de l'heure à compter du 3 avril 2013 et ce pour une période d'approbation de 6 mois ;

**QU'**après la période d'approbation la rémunération sera de 16.00 \$ ;

**QUE** le conseil autorise le directeur général à procéder à l'engagement de madame Nathalie Audet, secrétaire-réceptionniste.

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉE



Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 13001 141.

8. Urbanisme

**8.1 2013 04 071 Programme de diversification – projet d'étude d'un camping**

**ATTENDU** que dans le cadre du plan de diversification et de développement qui a été déposé en février 2012 par la MRC de Coaticook, le canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton a établi les champs d'interventions prioritaires dans l'agroalimentaire, le potentiel forestier et le soutien aux entreprises existantes ;

**ATTENDU** que la mise en valeur et le développement de la municipalité s'intègre également par le potentiel touristique ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette ;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;

ET RESOLU à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la municipalité demande l'ajout de la mise en valeur et développement du potentiel touristique dans les champs d'interventions prioritaires ;

**QUE** dans le cadre de ce programme, que des fonds soient réservés pour notre municipalité afin de faire l'étude de la pertinence d'un camping dans le développement des " Collines Paisibles";

**QUE** le conseiller monsieur Réjean Théroux est nommé responsable du projet.

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉE

**8.2 2013 04 072 CPTAQ – Demande d'autorisation Gary Caldwell**

**CONSIDÉRANT** que le demandeur possède déjà le lot 17 rang 9 et le lot 17B-P ;

**CONSIDÉRANT** que la demande est de vendre les lots 16B-P du rang 10, 16B-P rang 9, lot 17 rang 9, matricule 1122 20 2830 ;

**CONSIDÉRANT** que la demande ne contrevient à aucun règlement municipal, notamment au règlement de zonage A-1 ;

**CONSIDÉRANT** que l'aliénation de ces lots n'affectera pas les propriétaires qui auront des superficies de plus de 100 ha chacun ;

**CONSIDÉRANT** que la constitution des propriétés foncières est suffisante pour y pratiquer l'agriculture et qu'elles seront de superficie suffisante pour ne pas changer leurs vocations respectives. et que l'homogénéité du territoire et des activités agricoles y sont respectées ;

**CONSIDÉRANT** que les conséquences d'une autorisation de la CPTAQ sur les activités agricole existantes et sur le développement de ces activités agricoles n'auront aucun effet ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Martial Tétreault ;

ET RESOLU à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

**QUE** le conseil appuie la demande d'aliénation appartenant à monsieur Gary et Aurélie Caldwell à Les entreprises Caldwell senc les lots 16B-P du rang 10, 16B-P rang 9 et le lot 17 rang 9.

**QUE** la présente demande est conforme au règlement de zonage et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire.

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉE

**8.3 2013 04 073 CPTAQ – Demande d'autorisation Denis Lamy**

**CONSIDÉRANT** que la demande est de construire une unité résidentielle à proximité de son écurie qui est située sur le chemin Léon-Gérin lot 5-P du Rang 11 ;



**CONSIDÉRANT** que la demande ne contrevient à aucun règlement municipal, notamment au règlement de zonage A-3 ;

**CONSIDÉRANT** que la constitution de propriétés foncières est suffisante pour y pratiquer l'agriculture et qu'elles ne changeront pas sa vocation, et que l'homogénéité du territoire et des activités agricoles y seront respectées.

**CONSIDÉRANT** que les conséquences d'une autorisation de la CPTAQ sur les activités agricole existantes et sur le développement de ces activités agricoles n'auront aucun effet.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette ;

ET RESOLU à l'unanimité des conseillers présents:

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

**QUE** le conseil appuie la demande d'autorisation de monsieur Denis Lamy à une fin autre que l'agriculture sur le lot 5-P du rang 11 ;

**QUE** la présente demande est conforme au règlement de zonage et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire.

VOTE :                                    POUR : 5                                    CONTRE : 0                                    ADOPTÉE

9. Voirie municipale

**9.1                                    Rapport des travaux fait par l'inspecteur municipal au mois de mars 2013**

Le directeur général dépose au conseil le rapport des travaux exécutés par l'inspecteur municipal pour les périodes 24 février au 23 mars 2013. Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport et s'en déclarent satisfaits.

**9.2    2013 04 074                    Acceptation de la soumission – abat-poussière**

**ATTENDU** que l'ouverture des soumissions s'est effectuée le 28 mars 2013 à 11h00 en présence d'un conseiller monsieur Martial Tétreault et de l'inspecteur municipal, monsieur André Paquin et d'un soumissionnaire monsieur Jean-René Scalabrini, madame Diane Mercier, secrétaire et monsieur Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier ;

**ATTENDU** qu'une vérification des documents demandés a été effectuée et est conforme aux exigences demandées;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martial Tétreault ;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;

ET RESOLU à l'unanimité des conseillers présents:

**QUE** la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton accorde le contrat pour l'épandage de l'abat-poussière à « Calclo » pour l'été 2013 pour environ 112 500 litres de *calcium liquide 35 %* à 0.2449 \$ / litre avant les taxes;

**QUE** le maire monsieur Bernard Marion et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Réjean Fauteux soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton.

VOTE :                                    POUR : 5                                    CONTRE : 0                                    ADOPTÉE

Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 32000 620.

**9.3    Contrat niveleuse, pelle, chargeur et rétrocaveuse 2013**

Le conseil demande au comité de voirie de se pencher sur les points 9.3, 9.3.1, 9.3.2, 9.3.4, à une assemblée de travail du comité aura lieu le 5 avril 2013.





**9.4 2013 04 075 Cédule des travaux d'été 2013**

**CONSIDÉRANT** que pour rencontrer les échéances dans certains travaux durant l'été 2013 doivent être planifiés et lorsque la loi le demande de préparer des appels d'offre;

**CONSIDÉRANT** que le directeur général et secrétaire-trésorier a préparé un échéancier afin de planifier les travaux 2013;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette ;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;

ET RESOLU à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal accepte tel que déposé la cédule des travaux d'été 2013;

**QUE** le conseil autorise le directeur général à préparer les documents nécessaires aux travaux d'entretien des chemins tel que proposé dans la cédule de travail.

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉE

10. Environnement et hygiène du milieu

**10.1 2013 04 076 Approbation du Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout – réf : F0910021-001**

**CONSIDÉRANT** que le conseil a pris connaissance du plan d'intervention des infrastructures municipales des réseaux d'aqueduc et d'égout effectuée par Les Consultants SM Inc. et de ses recommandations relatives aux travaux de réfection ou encore des travaux complémentaires relatifs à la cueillette des données des différentes infrastructures ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;

ET RESOLU à l'unanimité des conseillers présents :

**D'APPROUVER** le conseil approuve le « Plan d'intervention des infrastructures municipales des réseaux d'aqueduc et d'égout » daté d'octobre 2011.

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉE

**10.2 2013 04 077 Avis de motion – Règlement 319-2013 décrétant les travaux de réfection des infrastructures souterraines chemin Tremblay et servitude entre le chemin Favreau et Tremblay sur le lot 10A-P, rang 9.**

**AVIS DE MOTION** est donné par monsieur le conseiller Martial Tétreault que le règlement numéro 318-2013 décrétant les travaux de réfection des infrastructures souterraines chemin Tremblay et servitude entre le chemin Favreau et Tremblay sur le lot 10A-P, rang 9.

Une copie du présent règlement a été remise à chacun des membres du conseil à séance tenante et par conséquent une dispense de lecture est accordée lors de l'adoption.

**10.3 2013 04 078 Aqueduc – égout – financement de 75 000\$**

**CONSIDÉRANT** que nous devons procéder à un financement de 75 000\$ pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout ;

**CONSIDÉRANT** que des soumissions ont été demandées à trois (3) institutions financières de la région ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Réjean Thérout ;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents :

**D'ACCORDER** le financement de 75 000\$ à la Caisse Populaire des Verts Sommets de l'Estrie, pour une période de cinq (5) ans au taux fixe de 3.7%.

**QUE** monsieur Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer tous les documents pertinents reliés à cet emprunt.



VOTE : POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉE  
**10.4 2013 04 079 AVIS DE MOTION - règlement numéro 319-2013 pour autoriser le conseil à faire les travaux de réfection des infrastructures souterraines chemin Tremblay et servitude entre le chemin Favreau et Tremblay sur le lot 10A-P, rang 9 pour une dépense et un emprunt de 75 000 \$.**

**AVIS DE MOTION** est donné par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers que le règlement numéro 319-2013 pour autoriser le conseil à faire les travaux de réfection des infrastructures souterraines chemin Tremblay et servitude entre le chemin Favreau et Tremblay sur le lot 10A-P, rang 9 pour une dépense et un emprunt de 75 000 \$.

Une copie du présent règlement a été remise à chacun des membres du conseil à séance tenante et, par conséquent une dispense de lecture est accordée lors de l'adoption.

**10.5 2013 04 080 Acceptation de la cédule des travaux de remplacement d'égout domestique et aqueduc**

**CONSIDÉRANT** que pour rencontrer les exigences du Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT) dans le cadre du programme de la taxe d'accise, nous devons effectuer les travaux de remplacement d'égout domestique et d'aqueduc durant saison d'été 2013 ;

**CONSIDÉRANT** que le directeur général et secrétaire-trésorier a préparé un échéancier dans la planification de ces travaux ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;

ET RESOLU à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal accepte la cédule des travaux de remplacement d'égout domestique et d'aqueduc tel que déposé.

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉE

**10.6 2013 03 081 MARGE DE CRÉDIT – augmentation de 150 000 \$ à 300 000 \$**

**CONSIDÉRANT** que des travaux de remplacement d'égout domestique et d'aqueduc sont prévus durant la saison d'été 2013 ;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal doit verser mensuellement les frais inhérents à ces travaux ;

**CONSIDÉRANT** qu'en attente du remboursement de ces travaux par le programme de la taxe d'accise (TECQ # 94405, 2009 – 2013) ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Réjean Thérout ;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil municipal augmente de cent cinquante mille dollars (150 000\$) la marge de crédit, passant ainsi de 150 000\$ à trois cent mille dollars (300 000\$).

**D'AUTORISER** le maire, monsieur Bernard Marion et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Réjean Fauteux à signer tous les documents.

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉE

**10.7 2013 04 082 Les Consultants SM Inc. - Réseau d'égout – Mise à jour de la caractérisation phase I (inventaire faunique et floristique) Honoraires, 3500\$ plus taxes et 5 000 \$ plan d'intervention**

**ATTENDU** que des travaux de remplacement d'égout domestique et d'aqueduc sont prévus durant la saison d'été 2013 ;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de mettre à jour la caractérisation phase 1 qui représente un inventaire faunique et floristique ;



**ATTENDU** que ces travaux nécessitent des frais répartis comme suit : l'étude faunique et floristique, 2 000\$, la mise à jour de la caractérisation phase I, 500\$ ainsi que la demande au MDDEFP article 32, 1 000\$ ;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de mettre à jour le plan d'intervention au MAMROT étant un prérequis à la demande d'aide financière dans le cadre de la TECQ ;

**ATTENDU** que les actions proposées sont la mise à jour du plan d'intervention, répondre aux questions du MAMROT et fournir les informations complémentaires demandées par le MAMROT ;

**ATTENDU** que le mandat demandé par le Consultants S.M. Inc à taux horaires jusqu'à concurrence de 5 000 \$ ;

**ATTENDU** que si des services additionnels étaient requis, une entente devra être acceptée au préalable sur des modalités d'honoraires supplémentaires ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;

APPUYE par monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le conseil municipal accepte l'offre de service des Consultants SM Inc. pour la mise à jour de la caractérisation phase I, au coût de 3 500\$ plus les taxes et la mise à jour du plan d'intervention au MAMROT un mandat de 5 000 \$ plus les taxes.

VOTE :                                    POUR : 5                                    CONTRE : 0                                    ADOPTÉE

Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 03 31051 722.

11. Sécurité

12. Loisirs et Culture

**12.1 2013 04 083                                    SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER - AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE**

**CONSIDÉRANT** que le cancer touche tout le monde et qu'en moyenne, au Québec, toutes les 11 minutes, une personne apprend qu'elle a le cancer et qu'une personne en meurt toutes les 26 minutes ;

**CONSIDÉRANT** que la Société canadienne du cancer est active dans la lutte contre le cancer depuis 1938, et qu'elle est l'organisme national qui contribue le plus à la recherche sur le cancer au pays ;

**CONSIDÉRANT** que la Société canadienne du cancer lutte sur tous les fronts, non seulement par la recherche, mais aussi par la prévention et le soutien aux nombreuses personnes touchées par cette terrible maladie ;

**CONSIDÉRANT** que le mois d'avril est maintenant le Mois de la jonquille, symbole de vie de la Société canadienne du cancer, et que celle-ci, chaque année, lance un vaste mouvement de solidarité envers les quelque 180 000 Québécois et Québécoises qui ont actuellement un cancer ;

**CONSIDÉRANT** que soutenir les activités du Mois de la jonquille, c'est aussi se montrer solidaire envers les proches touchés par la maladie, affirmer son appartenance à un groupe de citoyens qui lutte contre le cancer et unir sa voix à celle de la Société canadienne du cancer pour dire que nous sommes « Avec vous. Contre les cancers. Pour la vie. » ;

**CONSIDÉRANT** que l'argent recueilli pendant le Mois de la jonquille fait une réelle différence et contribue à aider la Société canadienne du cancer à financer des projets de recherche qui sauveront des vies, à offrir de l'information récente et fiable sur le cancer, à fournir des services de soutien à la communauté, à mettre en place des programmes de prévention et à militer activement afin d'obtenir du gouvernement des lois et politiques publiques qui protègent la santé des Québécois et Québécoises ;



IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;  
 APPUYE par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;  
 ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

VOTE :                              POUR : 5                      CONTRE : 0                      ADOPTÉE

**12.2    2013 04 084                      Conseil Sport Loisir de l'Estrie – Fonds d'investissement des équipements récréatifs (FIÈRE)**

**CONSIDÉRANT** que l'accessibilité à des équipements récréatifs sécuritaires et de qualité est un déterminant essentiel à une meilleure qualité de vie des communautés rurales et que le parc municipal est souvent le seul lieu public permettant au citoyen une pratique d'activités de proximité;

**CONSIDÉRANT** que le parc immobilier récréatif du milieu rural nécessite des interventions majeures pour contrer son caractère usé et désuet et pour qu'il réponde mieux aux nouveaux besoins afin d'assurer la sécurité et la qualité de la pratique par les citoyens;

**CONSIDÉRANT** que la mise à niveau des équipements récréatifs municipaux des communautés rurales de l'Estrie nécessite des investissements estimés actuellement à plus de 8 millions;

**CONSIDÉRANT** que les municipalités rurales ont une capacité financière restreinte pour assumer seules les investissements requis et qu'elles ont besoin de ressources financières pour soutenir leurs initiatives dans la rénovation et la mise aux normes de leurs installations et pour répondre aux nouveaux besoins des citoyens;

**CONSIDÉRANT** les difficultés d'accessibilité des municipalités rurales au programme québécois, le « *Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique* » dédié à la restauration et au développement des infrastructures récréatives et sportives et au déséquilibre marquant de l'investissement gouvernemental accordé au milieu rural. (Du 18 millions investis en Estrie; seulement 8 % de ce montant a été dédié à des projets issus des communautés de moins de 2 000 personnes qui représentent pourtant 77 % des municipalités de la région. Seulement 11 % de cette même enveloppe ont été injectés dans des communautés estriennes de moins de 5 000 personnes - statistiques septembre 2011);

**CONSIDÉRANT** que le Conseil Sport Loisir de l'Estrie a procédé au cours de la dernière année à la présentation de diagnostics pour chacun des parcs municipaux de l'Estrie auprès des gestionnaires municipaux afin d'effectuer certaines recommandations pour les rendre plus attrayants, plus accessibles et plus sécuritaires et est disposé à accompagner les municipalités pour les aider à faire les modifications optimales dans leurs parcs;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil Sport Loisir de l'Estrie propose d'assumer le leadership d'une campagne de mobilisation visant à créer un fonds destiné aux municipalités rurales de l'Estrie permettant la mise à niveau et la bonification de leurs infrastructures récréatives;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;  
 APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette ;  
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE LA MUNICIPALITE :**

1. Manifeste sa volonté d'agir dans l'amélioration de ses installations récréatives pour les rendre plus attrayantes, plus accessibles et plus sécuritaires dans la mesure où des ressources financières sont disponibles pour l'accompagner dans ce chantier ;
2. Appuie le projet de la mise en place d'un *Fonds régional d'investissement des équipements récréatifs* (FIÈRE) dédié aux communautés rurales, collectif financier à créer faisant appel à la participation de divers partenaires (instances gouvernementales provinciales et régionales, milieu des affaires, etc.);

3. Demande au gouvernement québécois qu'une part significative du « *Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique* » soit allouée à la région afin qu'elle puisse la gérer et l'investir de manière efficace et cohérente, selon ses propres besoins et au diapason des priorités locales et régionales;
4. Transmette une copie de cette résolution à la MRC et au Conseil Sport Loisir de l'Estrie avec l'autorisation de l'utiliser pour fins de représentations et de sensibilisation des différentes instances provinciales et régionales.

VOTE :                                  POUR : 5                          CONTRE : 0                          ADOPTÉE

**12.3 2013 04 085                          Conseil Sport Loisir de l'Estrie – adhésion 2013-2014 et nomination de deux représentants**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;

APPUYÉ par madame la conseillère Jean-Pierre Bessette ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

**DE** renouveler l'adhésion 2013-2014 au coût de 70 \$ ;

**DE** nommer messieurs le conseiller Réjean Thérroux à titre de représentant de la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton qui lui permet de participer à l'assemblée annuelle et d'y exercer le droit de parole et vote le jeudi 23 mai 2013;

**DE** rembourser les frais de déplacement au participant.

VOTE :                                  POUR : 5                          CONTRE : 0                          ADOPTÉE

Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 70120 494.

**12.4 2013 04 086                          SAE – offre d'emploi (1 Coordonnateur (trice) et 3 moniteurs (trices))**

IL EST PROPOSÉ par madame le conseiller Yvon Desrosiers ;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

**DE** publier les offres d'emploi d'été 2013 pour le SAE (service d'animation estivale) dans *Le Progrès de Coaticook* au coût de 267.06 \$ taxes incluse pour ¼ de page.

VOTE :                                  POUR : 5                          CONTRE : 0                          ADOPTÉE

Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 70151 447.

**12.5 2013 04 087                          Acceptation de la proposition de l'entente de service avec les municipalités (SAE)**

**CONSIDÉRANT** que des municipalités avoisinantes désirent conclure une entente avec la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton ;

**CONSIDÉRANT** que cette entente spécifie le service visé, les modalités d'application, la fixation du coût par enfant ainsi que la durée et le renouvellement de l'entente ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Réjean Thérroux ;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

**D'AUTORISER** le maire, monsieur Bernard Marion et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Réjean Fauteux à signer les documents inhérents à cette entente avec les municipalités participantes.

VOTE :                                  POUR : 5                          CONTRE : 0                          ADOPTÉE



**12.6 2013 04 088 SAE – subvention accordée aux inscriptions des résidents**

**CONSIDÉRANT** qu'une évaluation des coûts rattachés à l'embauche d'employés, à l'organisation des activités et aux infrastructures est de l'ordre de 533,36\$ par enfant, totalisant des coûts de 29 334,67\$ pour 55 enfants inscrits;

**CONSIDÉRANT** qu'une demande a été présentée à Service Canada pour obtenir une subvention au niveau de la masse salariale des employés embauchés ;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal envisage de privilégier les inscriptions de résidents de la municipalité ;

IL EST PROPOSÉ par madame le conseiller Yvon Desrosiers ;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Martial Tétrault ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le paiement complet doit se faire au moment de l'inscription;

**QUE** les frais d'inscription seront de 145 \$ par enfants et comprennent tous les frais d'admission lors des sorties, les frais de transport, de piscine et le matériel nécessaire pour toutes les activités;

**QUE** l'âge requis pour s'inscrire est de 5 ans jusqu'à 12 ans. L'enfant doit être inscrit à la maternelle en septembre 2013;

**QU'**un service de garde est aussi offert selon les besoins (environ de 7 h 00 à 9 h 00 et de 16 h 00 à 17 h 30). Le coût pour ce service est à déterminer et sera sous la responsabilité de la direction générale.

**QUE** la municipalité accorde une subvention approximative de ± trois cent quatre-vingt-dix dollars (390\$) à chaque enfant inscrit et résident dans la municipalité.

**QUE** ce montant pourra être réajusté en moins selon la réponse de notre demande à Service Canada pour les emplois d'été.

VOTE :    POUR : 5                                  CONTRE : 0                                  ADOPTÉE

Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 13000 310.

**12.7 2013 04 089                          Locataire du restaurant – mise à jour et mandataire pour la signature de l'entente**

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'abroger les résolutions 2011 05 119 et 2011 05 120 adoptées par le conseil municipal à la séance du 9 mai 2011 qui concerne la location du restaurant ainsi que la subvention 2010-2011 ;

**ATTENDU** que le plan de développement global de la municipalité prévoit le maintien des services à la population de tout âge ;

**ATTENDU** que le locataire, monsieur Serge Rodrigue, désire améliorer et maintenir le service de restauration offert aux citoyens de Sainte-Edwidge ;

IL EST PROPOSÉ par madame le conseiller Yvon Desrosiers ;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

**QUE** l'entente pour la location du restaurant situé au 1774, chemin Tremblay, avec monsieur Serge Rodrigue entre en vigueur rétroactivement au 1er janvier 2013 ;

**QUE** le coût de location mensuel soit réparti ainsi : partie loyer 50 \$ et partie assurance, 50 \$ pour un total de 100 \$ taxable au niveau de la TPS ;

**QUE** le conseil municipal accorde une subvention récurrente de mille deux cents dollars (1 200 \$) à monsieur Serge Rodrigue pour le maintien du service de restauration ;



**QUE** le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Réjean Fauteux à exercer le paiement des factures reliées à l'entretien des gicleurs – CO2 et de la hotte ;

**D'AUTORISER** monsieur le maire Bernard Marion et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier, Réjean Fauteux à signer les documents reliés à l'entente entre la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge et le locataire du restaurant, monsieur Serge Rodrigue.

VOTE :                                  POUR : 5                                  CONTRE : 0                                  ADOPTÉE

13. Correspondance

**13.1 Dépôt de la correspondance reçue en mars 2013**

Les membres du conseil ont pris connaissance à leur satisfaction du résumé de la correspondance du mois de mars 2013.

**13.2 2013 04 090                                  Adoption de la correspondance**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;

APPUYÉ par madame la conseillère Jean-Yves Masson ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** la correspondance du mois de mars 2013 déposée à la présente session soit adoptée.

VOTE :                                  POUR : 5                                  CONTRE : 0                                  ADOPTÉE

14. Trésorerie

**14.1 2013 04 091                                  Adoption des comptes à payer au 2 avril 2013**

**14.2    Conciliation bancaire au 28 février 2013**

**14.3    Liste des comptes à recevoir au 31 mars 2013**

**14.4    Délégation au 31 mars 2013**

**14.5    Liste des déboursés au 31 mars 2013**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** soit approuvée la liste des comptes à payer au 2 avril 2013 pour un total de 33 530.41 \$, la liste des déboursés pour le mois de mars de 86 499.48 \$ ainsi que la liste des prélèvements de 9 607.67\$ ;

**QUE** la présentation de la conciliation bancaire au 28 février 2013 soit acceptée telle que déposée ;

**QUE** le montant des comptes à recevoir est de 454 904.83\$ au 31 mars 2013 ;

**QUE** le volet trésorerie soit accepté tel que déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier.

VOTE :                                  POUR : 5                                  CONTRE : 0                                  ADOPTÉE

Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au budget, pour faire le paiement des comptes et déboursés au montant de 129 637.56 \$ au 31 mars 2013.

**14.6    Rapport des loyers à recevoir**

Les locations pour le mois de mars 2013 ont été payées pour la partie du garage municipal ainsi que du restaurant.



15. Divers

**15.1 2013 04 092 La Frontalière – Gala méritas 2013 (participation financière)**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De remettre un montant de 50 \$ à la Frontalière pour l'occasion du Gala méritas 2013 et d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à faire le paiement.

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉE

Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 19000 447.

**15.2 2013 04 093 Souper de financement du parti Québécois de Saint-François  
coût : 100\$**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;

APPUYE PAR monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la municipalité soit représentée au souper de financement du Parti Québécois de Saint-François le 19 avril 2013 et que la municipalité contribue pour un montant de 100 \$.

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉE

Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 11000 310.

**15.3 2013 04 094 Résolution pour le paiement de 425\$**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;

APPUYE PAR monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à faire le paiement de 425 \$ à madame Patricia Désorcy concernant la musique du samedi 26 janvier 2013.

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉE

Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 59000 521.

**15.4 2013 04 095 Résolution pour VTT circulation 4 saisons**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Yvon Desrosiers;

APPUYE PAR monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la municipalité autorise les membres du Club Quad Sherbrooke Ascot Corner à circuler et à traverser sur les chemins suivants de la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton :

- chemin Masson
- chemin de la Rivière
- chemin Tremblay
- chemin Favreau (route # 251) direction Saint-Herménégilde.

**QUE** cette approbation soit donnée sur une base d'essai pour un an à compter du 2 avril 2013.

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉE





**15.5    2013 04 096    La Tribune**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Yvon Desrosiers;

APPUYE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil fasse l'achat d'une annonce de ¼ de page au coût de 521 \$ plus taxes dans le cahier spécial de la région de Coaticook de *La Tribune* afin de publiciser le développement résidentiel Les Collines-Paisibles.

**QUE** le conseil autorise le directeur général à faire le paiement et le montage de la publicité.

VOTE :                                    POUR : 5                                    CONTRE : 0                                    ADOPTÉE

Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 62900 996.

**16.                                    Varia et période de questions**

Madame Lise Désorcy Côté s'informe concernant le programme de la taxe d'accise.

Monsieur Jacques Guertin formule une plainte concernant un problème à la CPTAQ et entre ses voisins.

**17.    2013 04 097    Levée de l'assemblée**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Yves Masson;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la séance ordinaire du 2 avril 2013 soit levée, il est 22 h 55.

VOTE :                                    POUR : 5                                    CONTRE : 0                                    ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Bernard Marion, maire

Je, Bernard Marion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Réjean Fauteux

Directeur général et secrétaire-trésorier